ABBYAMS
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 euros
Siège social : 255 Avenue Lacassagne
69003 LYON
981 576 895 LYON

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente juin,
A 11 heures,
Au siège social.

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Lionel AMSELLEM**, propriétaire de
 Dix parts sociales, ci10 parts.

- **Madame Sylvie AMSELLEM née DUBOURGET**, propriétaire de
 Dix parts sociales, ci.....10 parts.

- **Madame Abby AMSELLEM (représenté par ses représentants légaux, ses parents, Monsieur Lionel AMSELLEM et Madame Sylvie AMSELLEM),** propriétaire de
 Dix parts sociales, ci10 parts.

- **Monsieur Etan AMSELLEM (représenté par ses représentants légaux, ses parents, Monsieur Lionel AMSELLEM et Madame Sylvie AMSELLEM)** , propriétaire de
 Dix parts sociales, ci10 parts.

- **Monsieur Aïdan AMSELLEM (représenté par ses représentants légaux, ses parents, Monsieur Lionel AMSELLEM et Madame Sylvie AMSELLEM)**, propriétaire de
 Dix parts sociales, ci10 parts.

Monsieur Lionel AMSELLEM préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion de la Gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce ;
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que le rapport de gestion établi par la Gérance, le texte des projets de résolutions, le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, 15 jours avant la présente Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Il rappelle que l'Assemblée, bien que convoquée dans les formes autres que celles prévues par le Code de commerce (partie réglementaire), peut valablement délibérer, tous les associés étant présents et que toute action en nullité ultérieurement intentée serait irrecevable.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnait la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la Gérance ;
- affectation du résultat de cet exercice ;
- mention des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- rémunération de la Gérance ;
- pouvoirs en vue des formalités ;
- questions diverses.

Le Président donne alors lecture :

- du rapport de gestion de la Gérance ;
- du texte des projets de résolution ;
- du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce ;

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion de la Gérance, des comptes annuels clos le 31 décembre 2024,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés faisant apparaître une **perte de 11 141 euros**,

approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion de la Gérance,

décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **-11 141 euros** en totalité **au compte "Report à nouveau débiteur"**.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée rappelle qu'**aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Rémunération de la Gérance

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion de la Gérance,

prend acte que le Gérant ne s'est alloué aucune rémunération annuelle au titre de l'exercice écoulé, et qu'aucune charge sociale ou cotisation obligatoire correspondante n'a été comptabilisée.

décide que le Gérant pourra continuer à prétendre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION
Conventions réglementées

L'Assemblée générale connaissance prise du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,

prend acte qu'aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents et qui sera répertorié sur le registre des décisions des Assemblées Générales de la Société.

LES ASSOCIÉS

Monsieur Lionel AMSELLEM **Gérant associé,**	**Madame Sylvie AMSELLEM née DUBOURGET**
Madame Abby AMSELLEM (représenté par ses représentants légaux, ses parents, Monsieur Lionel AMSELLEM et Madame Sylvie AMSELLEM)	**Monsieur Etan AMSELLEM (représenté par ses représentants légaux, ses parents, Monsieur Lionel AMSELLEM et Madame Sylvie AMSELLEM)**
Monsieur Aïdan AMSELLEM (représenté par ses représentants légaux, ses parents, Monsieur Lionel AMSELLEM et Madame Sylvie AMSELLEM),	

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

ABBYAMS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	101 091		101 091	
Constructions	581 182	13 367	567 814	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	76 060	8 747	67 313	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations evaluées selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**758 333**	**22 114**	**736 219**	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 728		1 728	
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 728**		**1 728**	
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	**760 061**	**22 114**	**737 947**	

Renvois:

(1) Dont droit au bail :

(2) Dont part à moins d'un an :

(3) Dont part à plus d'un an :

- BILAN PASSIF -

ABBYAMS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0,00)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-11 141	
Situation Nette	**-11 141**	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-11 141**	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	749 087	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**749 087**	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	**737 947**	
Renvois :		
(1) Dettes :		
à plus d'un an		
à moins d'un an	749 087,00	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- BILAN ACTIF DETAILLE -

ABBYAMS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Variation	
	31/12/2024	N-1	en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations corporelles				
Terrains	101 091		101 091	
21100000 TERRAINS	*101 091*		*101 091*	
Constructions	567 814		567 814	
21310000 CONSTRUCT.BATIMENTS	*581 182*		*581 182*	
28131000 AMORT.CONSTRUCTION	*-13 367*		*-13 367*	
Autres immobilisations corporelles	67 313		67 313	
21840000 MOBILIER	*76 060*		*76 060*	
28184000 AMORT. MOBILIER	*-8 747*		*-8 747*	
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**736 219**		**736 219**	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances (3)				
Trésorerie				
Disponibilités	1 728		1 728	
51200000 LCL	*1 728*		*1 728*	
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 728**		**1 728**	
TOTAL ACTIF GENERAL	**737 947**		**737 947**	

- BILAN PASSIF DETAILLE -

ABBYAMS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Variation	
	31/12/2024	N-1	en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-11 141		-11 141	
Situation Nette	**-11 141**		**-11 141**	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-11 141**		**-11 141**	
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières divers (3)	749 087		749 087	
45517000 ASSOCIES CPTE COURANT	*749 087*		*749 087*	
Comptes de régularisation				
TOTAL DETTES	**749 087**		**749 087**	
TOTAL PASSIF GENERAL	**737 947**		**737 947**	